VERS LE BAC 2021

30 novembre 2019

Présentation aux parents des élèves de première technologique :

Les épreuves communes de contrôle continu en voie technologique

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

BAC2021 : LES ÉPREUVES COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU

- Le nouveau baccalauréat comprend une part de contrôle continu pour valoriser un travail régulier tout au long de l'année de première et de l'année de terminale.

  - Le contrôle continu reflète mieux le travail régulier de l'élève. Il tient compte de sa progression et permet à l'élève de cumuler ses acquis pour l'obtention du baccalauréat.

  - Les épreuves engendrent **moins de stress** car l'effort de révision est mieux réparti, évitant le bachotage en fin de terminale. Elles s'inscrivent dans le cours normal de la scolarité.

  - Les épreuves de contrôle continu permettent aux élèves d'identifier leurs points forts et leurs lacunes et de **progresser** dans leurs apprentissages.

COMPOSITION DE LA NOTE DU BAC - VOIE TECHNOLOGIQUE

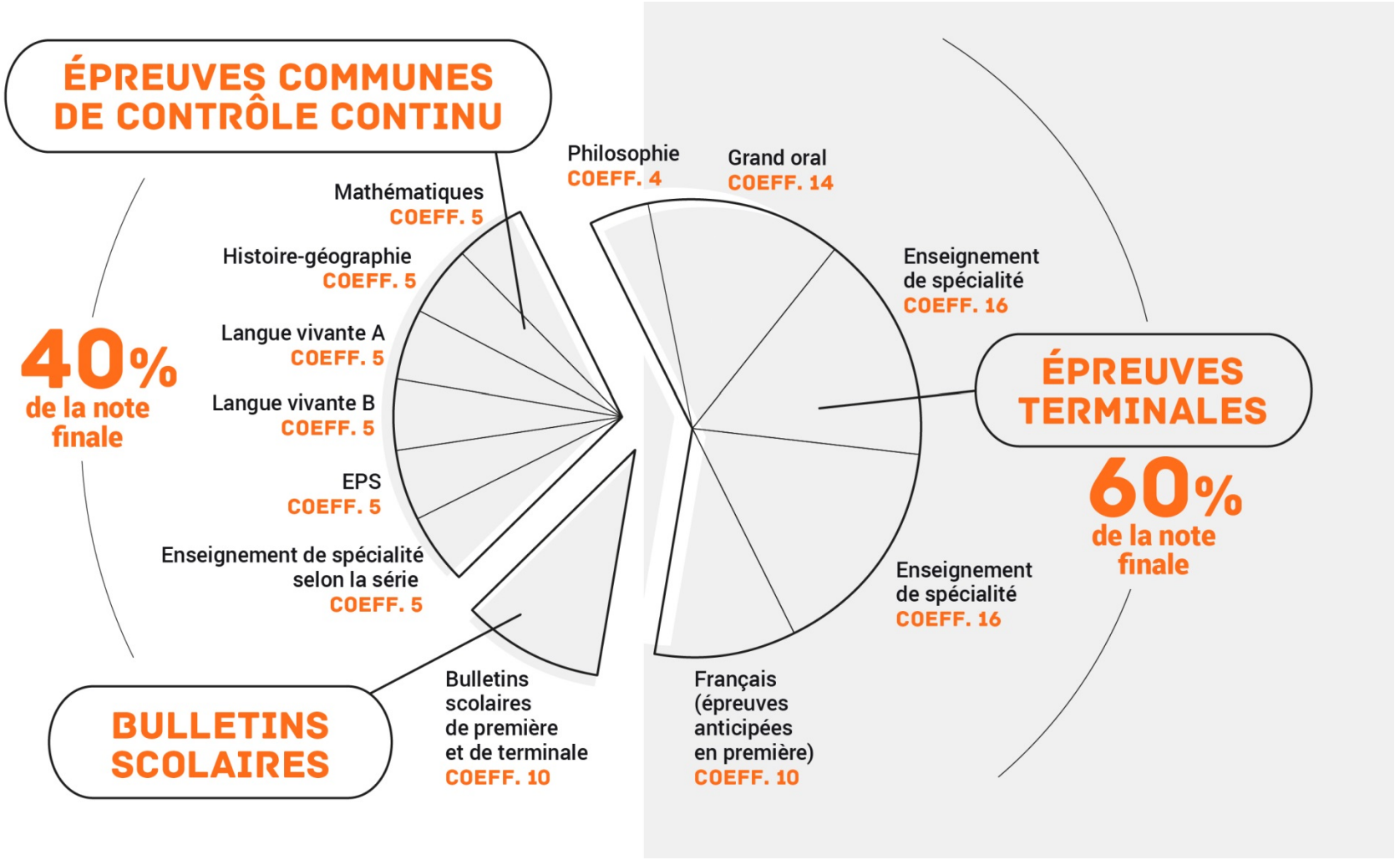

LES ÉPREUVES COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU

- Les épreuves communes de contrôle continu portent sur :
  - les enseignements communs : mathématiques, histoire-géographie, LVA Anglais et B
  - et la spécialité qui ne sera pas poursuivie en Terminale

- 3 séries d'épreuves communes de contrôle continu sont prévues
  - 2 en classe de 1re ;
  - 1 en Terminale.

- Chaque série d'épreuves porte sur la partie du programme qui a été précédemment étudiée.

- Les épreuves de contrôle continu durent deux heures, sauf pour les langues vivantes A et B - L'EPS est évalué tout au long de l'année de Terminale.

- La note pour chaque enseignement est la moyenne des notes obtenues aux épreuves. Tous les enseignements bénéficient du même coefficient (5).

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ SUIVI UNIQUEMENT EN PREMIÈRE

Les enseignements de spécialité faisant l'objet d'une épreuve commune de contrôle continu sont les suivants, selon les séries :

STMG : Sciences de gestion et numérique

S2TMD : Economie, droit et environnement du spectacle vivant

CALENDRIER DES ÉPREUVES COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU – VOIE TECHNOLOGIQUE

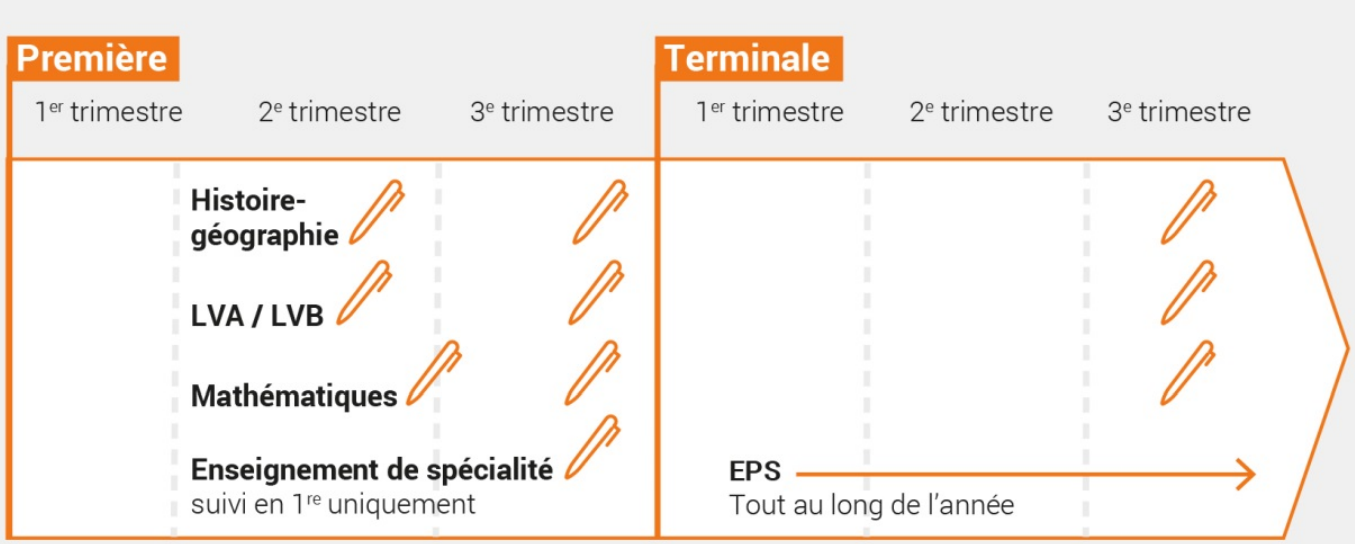

Durée des épreuves : **2 H***

Dates fixées par l'établissement

Sujets choisis par l'établissement dans la banque nationale de sujets

*Sauf : **LVA/LVB :** au 2e trimestre de 1re, épreuve écrite d'1 h ; au 3e trimestre de 1re, épreuve écrite d'1 h 30 ; au 3e trimestre de Tle, une épreuve écrite de 2 h et 10 min d'épreuve orale.

Spécialité innovation technologique (STIDD) : oral de 20 min.
Spécialité sciences de gestion et numérique (STMG) : oral de 20 min.

ORGANISATION DES E3C – 1ÈRE SESSION

- **HISTOIRE GEOGRAPHIE - EPREUVE ECRITE 2H**

Lundi 20 janvier 2020 - 9H10 / 11H20 - Aménagements d'examen, tiers temps 9H10 / 12H00

Date de rattrapage : lundi 27 janvier 2020 - 9H10 / 11H20 - Aménagements d'examen 9H10 / 12H00 en salle polyvalente

- **LVA - EPREUVE ECRITE 1H**

Lundi 20 janvier 2020 - 13H30 / 14H40 - Aménagements d'examen, tiers temps 13H30 / 15H00

Date de rattrapage : lundi 27 janvier 2020 - 13H30 / 14H40 - Aménagements d'examen 13H30 / 15H00 en salle polyvalente

- **LVB - EPREUVE ECRITE 1H**

Lundi 20 janvier 2020 - 15H15 / 16H25 - Aménagements d'examen, tiers temps 15H15 / 16H45

Date de rattrapage : lundi 27 janvier 2020 - 15H15 / 16H25 - Aménagements d'examen 15H15 / 16H45 en salle polyvalente

- **MATHEMATIQUES - EPREUVE ECRITE 2H**

Mardi 21 janvier 2020 - 9H10 / 11H20 - Aménagements d'examen, tiers temps 9H10 / 12H00

Date de rattrapage : mardi 28 janvier 2020 - 9H10 / 11H20 - Aménagements d'examen 9H10 / 12H00 en salle polyvalente

Cours banalisés lundi 20 janvier et mardi 21 janvier 2020 matin uniquement

ORGANISATION DES E3C – 2ÈME SESSION

- **HISTOIRE GEOGRAPHIE - EPREUVE ECRITE 2H**

Mardi 28 avril 2020 - 9H10 / 11H20 (10mn d'installation) **- Aménagements d'examen, tiers temps 9H10 / 12H00**

Date de rattrapage : mardi 5 mai 2020 - 9H10 / 11H20 - Aménagements d'examen 9H10 / 12H00 en salle polyvalente

- **MATHEMATIQUES- EPREUVE ECRITE 2H00**

Mardi 28 avril 2020 - 13H30 / 15H40 (10mn d'installation) **- Aménagements d'examen, tiers temps 13H30 / 16H20**

Date de rattrapage : mardi 5 mai 2020 - 13H30 / 15H40 - Aménagements d'examen 13H30 / 16H20 en salle polyvalente

- **LVA - EPREUVE ECRITE 1H30**

Mercredi 29 avril 2020 - 13h30 / 15h10 (10 mn d'installation) - **Aménagements d'examen, tiers temps 13h30 /15h40**

Date rattrapage : mercredi 6 mai 2020 - 13h30 / 15h10 - Aménagements d'examen, tiers temps 13h30 / 15h40 en salle polyvalente

- **LVB - EPREUVE ECRITE 1H30**

Mercredi 29 avril 2020 - 16h00 / 17h40 (10 mn d'installation) - **Aménagements d'examen, tiers temps 16h00 /18h10**

Date rattrapage : mercredi 6 mai 2020 - 16h00 / 17h40 - Aménagements d'examen, tiers temps 16h00 / 18h10 en salle polyvalente

- **ENSEIGNEMENT DE SPECIALITE - STMG - Spécialité sciences de gestion et numérique - Epreuve Orale de 20 mn**

Date : entre le lundi 27 avril et le mercredi 20 mai. 63 candidats

- **ENSEIGNEMENT DE SPECIALITE - S2TMD - Economie, droit et environnement du spectacle vivant**

Epreuve orale de 20 mn

Date : entre le lundi 27 avril et le mercredi 20 mai. 11 candidats

Cours banalisés mardi 28 avril 2020 journée et mercredi 29 avril 2020 après midi (cours mercredi matin)

ORGANISATION DES ÉPREUVES COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU

- Entre le 20 novembre et le 6 décembre, l'élève de 1re valide son inscription au baccalauréat et choisit la langue qu'il passera en LVB.
  - Cas particulier des aménagements d'examen : dossier à déposer auprès du secrétariat avant le 6 décembre
  - Pièces à fournir : copie de la pièce d'identité, copie de l'attestation de recensement

- Pour chaque épreuve de contrôle continu, l'élève reçoit une convocation au moins 8 jours avant la date de l'épreuve
  - En cas d'absence pour raison de force majeure (justifiée par un certificat médical à remettre au plus tard dans les 3 jours), une épreuve de remplacement sera organisée par l'établissement.
  - Par contre, en cas d'absence sans justificatif ou hors cause de force majeure, une note de zéro sera attribuée pour l'épreuve.

DES SUJETS ISSUS D'UNE BANQUE NATIONALE DE SUJETS

- Les sujets sont choisis dans une banque nationale de sujets par le chef d'établissement sur proposition des professeurs

- La banque nationale des sujets garantit l'égalité de traitement des candidats.
  - Elle rassemble des sujets de niveau équivalent sur les différentes parties des programmes.
  - Les sujets tiennent compte des progressions pédagogiques des programmes d'enseignement de 1re et de Tle.
  - Ces sujets ont été élaborés par des inspecteurs et des professeurs

ORGANISATION DES ÉPREUVES COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU

- Les copies sont ensuite numérisées et anonymisées

- Les copies seront corrigées par d'autres professeurs au sein de l'établissement ou au sein d'un autre établissement de l'académie suivant un barème de correction. Aucun professeur ne corrigera les copies de ses élèves

- Une commission d'harmonisation des notes se tiendra dans chaque académie à l'issue de chaque série d'épreuves de contrôle continu pour préserver le respect du principe d'égalité entre les candidats, quels que soient leur établissement, leur correcteur ou leur sujet

APRÈS LES ÉPREUVES : CONSULTER SES COPIES

- Après chaque série d'épreuves communes de contrôle continu, l'élève peut consulter ses notes et ses copies annotées sur une plateforme dédiée.

  - Après chaque commission d'harmonisation, l'élève peut prendre connaissance de ses notes au fur et à mesure : elles lui permettent de prendre conscience de ses points forts et peuvent l' aider dans sa progression.

  - Les annotations des correcteurs lui permettent de comprendre, pour chaque exercice, ce qui a été réussi et ce qui doit encore être travaillé.

  - Les professeurs accompagnent les élèves pour progresser d'une épreuve à l'autre.

RÉUSSIR SON CONTRÔLE CONTINU

Plus d'informations sur le site [Quand je passe le Bac](#) pour bien se préparer aux épreuves du contrôle continu et comprendre ce qui est attendu lors de l'épreuve.

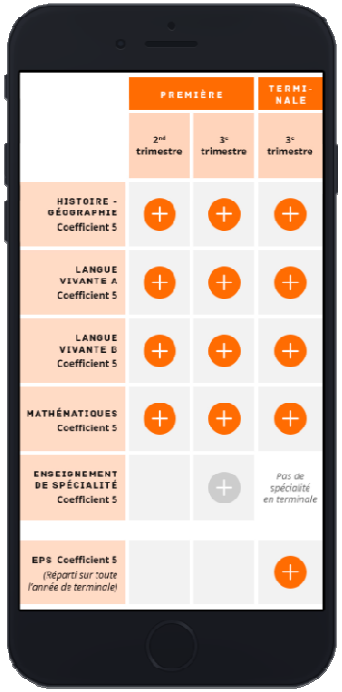

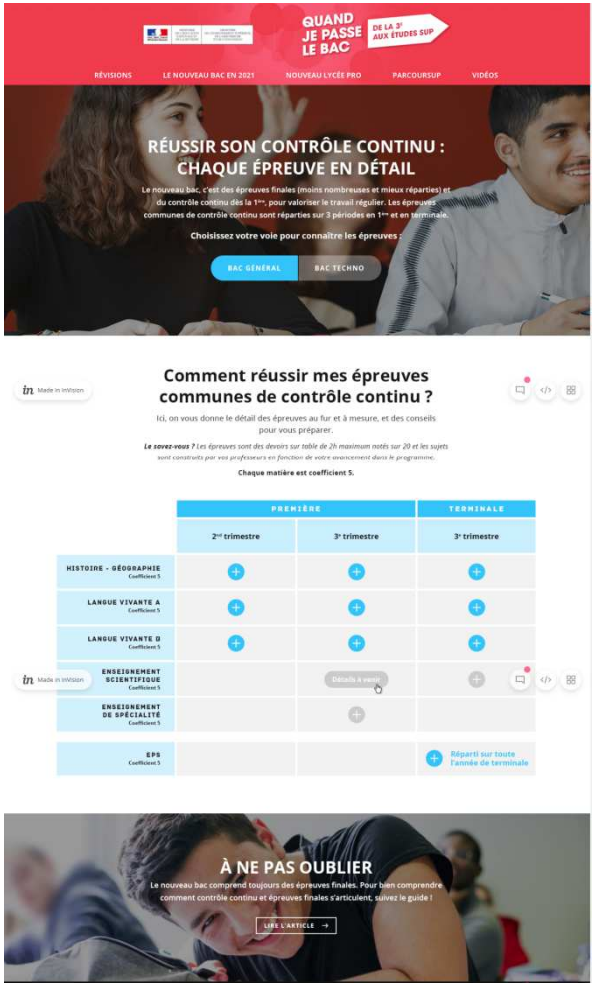

LIVRET SCOLAIRE ET CONTRÔLE CONTINU

- Le contrôle continu combine deux modalités d'évaluation :
  - **les notes des livrets scolaires à hauteur de 10% de la note finale**
  - et les épreuves communes de contrôle continu à hauteur de 30 %

- Les notes des livrets scolaires portent sur l'ensemble des matières étudiées en 1re et en Tle, y compris les enseignements optionnels.

CALENDRIER DES ÉPREUVES TERMINALES

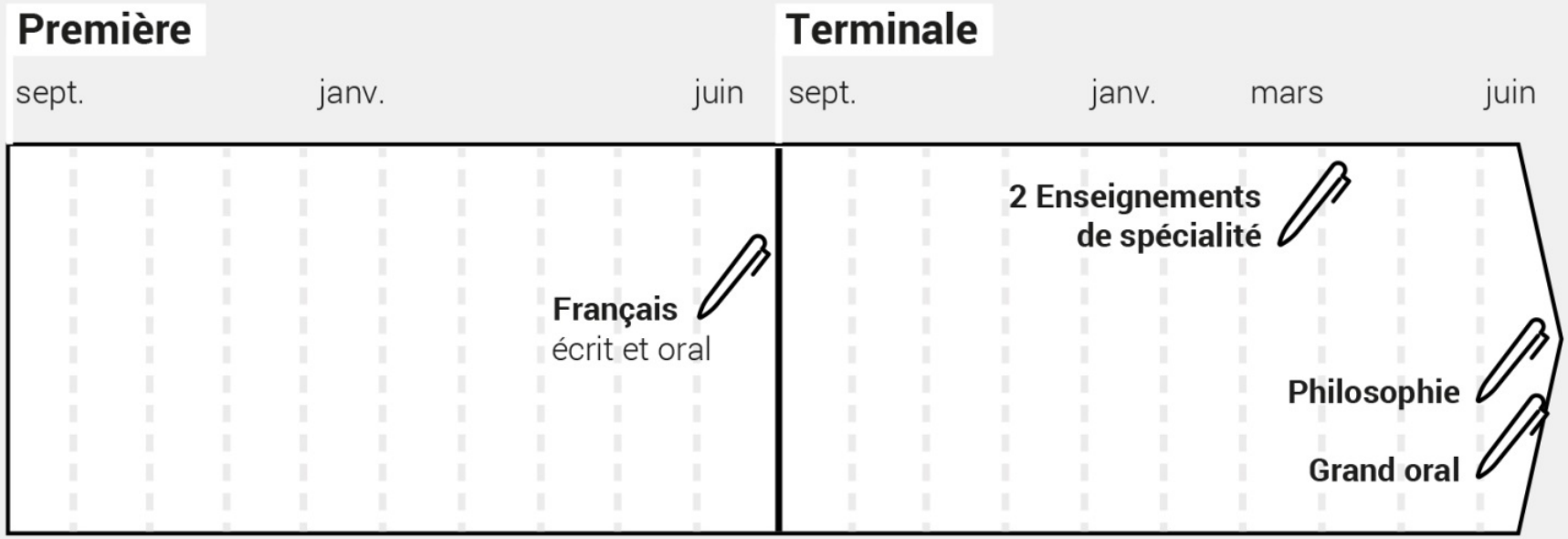

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE